

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Solution de rinçage à ultrasons pour montres NCP: 121,123

Date de révision: 17.04.2023

Code du produit: beco-005

Page 1 de 13

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Solution de rinçage à ultrasons pour montres NCP: 121,123

Autres désignations commerciales

Ultrasonic Watch Rinsing Solution PCN: 121, 123

UFI: 162P-F6CY-0X0T-9KT0

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Agent de nettoyage
Solution de rinçage à ultrasons L&R 121 pour montres
Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Utilisations déconseillées

Utiliser uniquement aux fins prévues.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricant**

Société: L&R Manufacturing Company
Rue: 577 Elm Street, P.O. Box 607
Lieu: Kearny, NJ 07032-0607 USA

Fournisseur

Société: Beco Technic GmbH
Rue: Hermsdorfer Straße 5
Lieu: D-21502 Geesthacht
Téléphone: +49 4152 80960
e-mail (Interlocuteur): service@beco-technic.com
Internet: <http://www.beco-technic.com>

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Numéro ORFILA (INRS) : + 33 1 45 42 59 59 (24h)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 3; H226
Asp. Tox. 1; H304
Skin Irrit. 2; H315
STOT SE 3; H336
STOT RE 1; H372
Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Solvant Stoddard
Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cycliques

Mention Danger

d'avertissement:

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

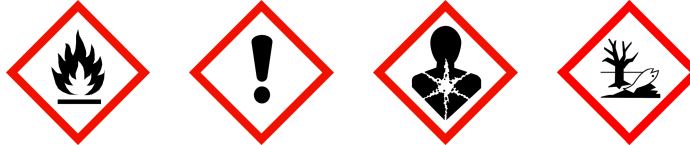
Solution de rinçage à ultrasons pour montres NCP: 121,123

Date de révision: 17.04.2023

Code du produit: beco-005

Page 2 de 13

Pictogrammes:



Mentions de danger

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P260 Ne pas respirer les fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P331 NE PAS faire vomir.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
- P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
- P501 Éliminer le contenu / récipient conformément aux prescriptions nationales en matière d'élimination.

Étiquetage particulier de certains mélanges

- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers

Un contact prolongé / fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.

Les substances contenues dans ce mélange ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.
 Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.
 Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Solution de rinçage à ultrasons pour montres NCP: 121,123

Date de révision: 17.04.2023

Code du produit: beco-005

Page 3 de 13

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
8052-41-3	Solvant Stoddard; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié			70-80 %
	232-489-3	649-345-00-4	01-2120261965-45	
	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, STOT RE 1, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 3; H226 H315 H372 H304 H412			
	Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cycliques			20-30 %
	920-750-0		01-2119473851-33	
	Flam. Liq. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H336 H304 H411 EUH066			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

>= 30 % hydrocarbures aromatiques, >= 30 % hydrocarbures aliphatiques.

Information supplémentaire

Solvant Stoddard; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié: Note P

La classification harmonisée comme substance cancérigène ou mutagène s'applique, à moins qu'il puisse être établi que la substance contient moins de 0,1 % m/m de benzène (no Einecs 200-753-7), auquel cas la classification est effectuée conformément au titre II du présent règlement pour ces classes de danger aussi. Si la substance n'est pas classée comme cancérigène ou mutagène, au minimum les conseils de prudence (P102-)P260-P262-P301+P310-P331 s'appliquent.

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des mesures de premiers secours
Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Appeler immédiatement un médecin.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion

 NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.
 Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration!

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

En cas d'ingestion ou lors de vomissements, la pénétration de très faibles quantités dans les poumons peut provoquer un œdème pulmonaire ou une pneumonie.

Les symptômes suivants peuvent se manifester: Diarrhée. Nausée.

Provoque une irritation cutanée. Irritation des yeux.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Solution de rinçage à ultrasons pour montres NCP: 121,123

Date de révision: 17.04.2023

Code du produit: beco-005

Page 4 de 13

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie
5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO₂), poudre BC, poudre ABC. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs inflammables. Les vapeurs concentrées sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Les récipients fermés peuvent éclater suite à une montée en pression et en température

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂), Monoxyde de carbone, Oxydes nitriques (NO_x).

gaz et vapeurs irritants/toxiques

5.3. Conseils aux pompiers

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Remarques générales

Ne pas respirer les fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Utiliser du matériel antidéflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Pour la rétention

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). (Veiller au danger d'incendie)

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Mesure de précaution concernant les personnes: cf. Section 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Consignes pour une manipulation sans danger

Ne pas respirer les fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante. Utiliser

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Solution de rinçage à ultrasons pour montres NCP: 121,123

Date de révision: 17.04.2023

Code du produit: beco-005

Page 5 de 13

seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Utiliser un équipement de protection individuel

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Utiliser du matériel antidéflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Mise à la terre et liaison equipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Changer les vêtements imprégnés. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Stocker uniquement dans les récipients d'origine. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Conserver sous clé.

température de stockage: 3,9°C -37,8°C

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart de la chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agent de nettoyage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle
Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
8052-41-3	Solvant Stoddard; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	44 mg/m ³
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systemique	55 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	44 mg/m ³
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	55 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	80 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, aigu	dermique	systemique	30 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	local	7,56 mg/cm ²
	Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cycliques			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	2035 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	773

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
8052-41-3	Solvant Stoddard; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié	
	Milieu environnemental	
	Eau douce	0,14 mg/l
	Eau de mer	0,35 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,14 mg/kg
	Sédiment marin	0,14 mg/kg

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Solution de rinçage à ultrasons pour montres NCP: 121,123

Date de révision: 17.04.2023

Code du produit: beco-005

Page 6 de 13

Conseils supplémentaires

Il n'y a actuellement aucun autre seuil d'exposition.

8.2. Contrôles de l'exposition
Contrôles techniques appropriés

Une aération suffisante doit être garantie. Tenir un équipement de protection (bouteille de rinçage pour les yeux, etc.) à disposition.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection étanches avec protections latérales. (EN 166)

Protection des mains

Porter des gants appropriés.

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Matériau approprié: Matières plastiques et caoutchouc (Viton.) EN 374

Demander au fabricant de gants de protection et respecter le temps de perméation exact.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Vêtement de protection.

Protection respiratoire

En cas d'aération insuffisante : porter un masque respiratoire. (EN 143)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	limpide; blanc
Odeur:	selon : Solvant

	Testé selon la méthode
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	85 °C
Inflammabilité:	non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:	1,0 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	8 vol. %
Point d'éclair:	31 °C
Température d'auto-inflammation:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH-Valeur:	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité:	Non miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur: (à 37,8 °C)	226,666 hPa calculé.
Densité:	Aucune donnée disponible
Densité relative:	0,758
Densité de vapeur relative:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations
Informations concernant les classes de danger physique

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Solution de rinçage à ultrasons pour montres NCP: 121,123

Date de révision: 17.04.2023

Code du produit: beco-005

Page 7 de 13

Dangers d'explosion

Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée

gaz:

Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Point de sublimation:

Aucune donnée disponible

Point de ramollissement:

Aucune donnée disponible

Point d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Viscosité dynamique:

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

VOC: 679,7 g/l (calculé.)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1. Réactivité

Aucune réactivité dangereuse dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes vives et autres sources d'inflammation. Charges électrostatiques.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants, fortes. Acide.

10.6. Produits de décomposition dangereux

 En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone. Oxydes nitriques (NO_x).
gaz et vapeurs irritants/toxiques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008
Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cycliques)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (Solvant Stoddard; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié)

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Solution de rinçage à ultrasons pour montres NCP: 121,123

Date de révision: 17.04.2023

Code du produit: beco-005

Page 8 de 13

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2. Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
	Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cycliques					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 mg/l	3-10	96 h	Oncorhynchus mykiss	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EL50 mg/l	4,6-10	48 h	Daphnia	

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
8052-41-3	Solvant Stoddard; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié			
	OECD 301 B	63%	28	
	Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cycliques			
	OECD 301 F	98	28	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
8052-41-3	Solvant Stoddard; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié	5,01

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
8052-41-3	Solvant Stoddard; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié	39,66		

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Solution de rinçage à ultrasons pour montres NCP: 121,123

Date de révision: 17.04.2023

Code du produit: beco-005

Page 9 de 13

13.1. Méthodes de traitement des déchets
Recommandations d'élimination

Ne pas jeter le contenu/récipient avec les ordures ménagères et les éliminer conformément à la réglementation régionale/nationale en vigueur.

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.

Code d'élimination des déchets - Produit

040214 DÉCHETS PROVENANT DES INDUSTRIES DU CUIR, DE LA FOURRURE ET DU TEXTILE;
déchets de l'industrie textile; déchets provenant des finitions contenant des solvants organiques;
déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
Transport terrestre (ADR/RID)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 1993

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Solvant Stoddard; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié, Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cycliques)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

3



Code de classement:

F1

Dispositions spéciales:

274 601

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E1

Catégorie de transport:

3

N° danger:

30

Code de restriction concernant les tunnels:

D/E

Transport fluvial (ADN)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 1993

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Solvant Stoddard; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié, Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cycliques)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

3



Code de classement:

F1

Dispositions spéciales:

274 601

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Solution de rinçage à ultrasons pour montres NCP: 121,123

Date de révision: 17.04.2023

Code du produit: beco-005

Page 10 de 13

Quantité limitée (LQ): 5 L
 Quantité exceptée: E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1993
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (stoddard solvent; Hydrocarbons, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclics)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: III
 Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: 223, 274, 955
 Quantité limitée (LQ): 5 L
 Quantité exceptée: E1
 EmS: F-E, S-E

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1993
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (stoddard solvent; Hydrocarbons, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclics)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: III
 Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: A3
 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 10 L
 Passenger LQ: Y344
 Quantité exceptée: E1
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 355
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 60 L
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 366
 IATA-Quantité maximale (cargo): 220 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Oui



Matières dangereuses: Hydrocarbures, C7-C9, n-alcane, isoalcanes, cycliques

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune mesure de précaution particulière n'est connue.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Solution de rinçage à ultrasons pour montres NCP: 121,123

Date de révision: 17.04.2023

Code du produit: beco-005

Page 11 de 13

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 29, Inscription 40, Inscription 75

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): E2 Danger pour l'environnement aquatique

Informations complémentaires:

P5c

Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: non applicable

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents: applicable

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants: non applicable

Règlement (CE) n° 649/2012 du Parlement et Conseil européens concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: Ce mélange ne contient aucun produit chimique soumis à la procédure de notification d'exportation (Annexe I).

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: aucune

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui sont soumises à autorisation selon l'Annexe XIV de REACH: aucune

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions portant sur l'emploi des femmes en âge de procréation.

Classe risque aquatique (D):

2 - présente un danger pour l'eau

Information supplémentaire

Les réglementations nationales doivent être également observées!

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations
Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 16.

Version 1,00 - 18.09.2017

Version 2,00 - 04.12.2018

Version 3,00 - 16.08.2022 - Modification et révision de l'entière FDS sur la base de nouvelles informations / Formule

Version 4,00 - 17.04.2023 - Ajustement section 2.3, 11

Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

BImSchV : Ordonnance relative à l'exécution de la loi fédérale sur la protection contre les immissions

CAS : Chemical Abstracts Service

CE : Concentration effective

CE : Communauté européenne

NE : Norme européenne

IATA : International Air Transport Association

Recueil IBC : recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac

ICAO : International Civil Aviation Organization

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Solution de rinçage à ultrasons pour montres NCP: 121,123

Date de révision: 17.04.2023

Code du produit: beco-005

Page 12 de 13

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods
 CLP : Classification, Labeling, Packaging
 IUCLID : International Uniform Chemical Information Database
 CL : Concentration létale
 DL : Dose létale
 LOG Kow ou LogP : coefficient de partage entre l'octanol et l'eau
 MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires
 OECD : Organisation for Economic Co-operation and Development
 PBT : Substances persistantes, bioaccumulable et toxiques
 RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
 TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses
 COV : Composés organiques volatils
 vPvB : Substances très persistantes et très bioaccumulables
 VwVws : Règlement administratif sur la classification des substances dangereuses pour les eaux
 CPE : Classe de pollution des eaux
 GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS : European List of Notified Chemical Substances
 DNEL : Derived No Effect Level
 PNEC : Predicted No Effect Concentration
 TLV : Threshold Limiting Value
 STOT : Specific Target Organ Toxicity
 AwSV : Décret relatif aux installations concernant la manipulation des substances susceptibles de polluer l'eau

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 3; H226	Sur la base des données de contrôle
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul
STOT RE 1; H372	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.
 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations fournies dans cette fiche technique de sécurité constituent une description des règles de sécurité du produit. Elles ne sont pas destinées à garantir certaines caractéristiques et elles sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. La fiche technique de sécurité a été établie sur la base des informations des fabricants en amont par:

asseso AG, Ottostraße 1, 63741, Aschaffenburg, Allemagne
 Numéro de téléphone: +49 (0)6021 - 1 50 86-0, Fax: +49 (0)6021 - 1 50 86-77, E-mail: eu-sds@asseso.eu,
 www.asseso.eu

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Solution de rinçage à ultrasons pour montres NCP: 121,123

Date de révision: 17.04.2023

Code du produit: beco-005

Page 13 de 13

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)